

**2011/4065 - Demande auprès de la Communauté Urbaine de Lyon de suppression en tout ou partie de certains périmètres situés en droit de préemption urbain «renforcé» instaurés pour des opérations d'aménagement désormais achevées et maintien d'un droit de préemption urbain renforcé pour un immeuble classé en « réserve pour logement social » au Plan Local d'Urbanisme (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 05/12/2011, p. 2546)**

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

(Adopté.)

(Abstention du Groupe Ensemble Pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et Apparentés.)